



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Apprentissage de la nage et formation

Question écrite n° 18005

Texte de la question

Mme Agnès Thill attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la dégradation des conditions de sécurité et d'encadrement en matière d'apprentissage des nages. Le Syndicat national professionnel des maîtres-nageurs sauveteurs a alerté Mme la députée sur le constat sévère qu'un enfant sur deux entrant en classe de sixième ne sait pas ou très peu nager. Selon les statistiques de Santé Publique France, les chiffres des noyades sont passés de 1 092, dont 398 suivies de décès en 2015 à 2 555 dont 492 suivies de décès entre le 1er juin et le 30 août 2018. Parmi les 366 noyades en piscine, 232 (63 %) ont lieu en piscine privée familiale, dont 173 (75 %) concernaient des enfants de moins de six ans. Sur les 134 noyades en piscine privée à usage collectif et en piscine publique ou privée d'accès payant, 63 (47 %) concernaient des enfants de moins de six ans. Le SNPMNS apporte à la connaissance de Mme la députée qu'un rapport récent du CNEN propose l'embauche de simples sauveteurs en remplacement de maîtres-nageurs sauveteurs dans un esprit d'économie. Pour ces sauveteurs, une formation d'une semaine est requise et aucune formation dans le domaine de la pédagogie des apprentissages des activités aquatiques et de natation ne semble être nécessaire. Elle souhaite dès lors l'alerter sur les risques et enjeux d'une telle évolution. Elle souhaite alors connaître la stratégie de son ministère dans le cadre de la formation au métier de maître-nageur sauveteur et des politiques à venir en matière d'apprentissage des nages chez les enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18005

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2549

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)